



DOUANE

**Déclaration liminaire
du 13 Octobre 2020**

CTSD DI BRETAGNE ET PAYS-DE-LOIRE

Monsieur le président,

Cette année 2020, très particulière, nous oblige « à naviguer » dans un océan d'incertitudes : COVID-19, BREXIT et restructurations administratives dont ces dernières semblent encore plus anachroniques que jamais en ces temps confus.

Aujourd'hui, nous, élus de l'alliance syndicale CFDT-CFTC, nous nous posons la question : Quel sera le rôle de la Douane dans 3 à 4 ans lorsque nous devrons exister sans nos missions fiscales et autres ?

Tout d'abord, revenons sur la gestion de la crise sanitaire. La COVID-19 est toujours là et n'a pas perdu de sa virulence. En attendant les vaccins et traitements efficaces, le strict respect des gestes barrières est un impératif de santé publique car la propagation du virus ne dépend aujourd'hui que de nos comportements individuels et collectifs. Pour ce comité technique, vous nous avez communiqué un bilan d'étape de la gestion de cette crise sanitaire. Comme nous l'avons déjà souligné dans différents groupes de travail, comité technique de mai 2020 et CHSCT, le dialogue social mis en place à la DI a été de qualité et le demeure sur ce sujet. Les différents protocoles sanitaires et leurs mises à jour en concertation avec les organisations syndicales participent à la lutte contre la pandémie. Toutefois des sujets restent problématiques : Notamment et principalement, l'ordonnance du 5 avril 2020 sur les retraits des jours de CA/RTT et la prime COVID, ces mesures injustes ont laissé des stigmates dans différents services... Ensuite le télétravail dit « d'urgence » qui a été différemment ressenti par les collègues par son organisation précipitée et le manque de moyens informatiques. Malgré cela, ce télétravail a permis la continuité des services en Op/CO et AG, avec bien évidemment l'aide indispensable des collègues en présentiel dans les services. A l'heure actuelle, ce recours à ce télétravail est une nécessité, surtout dans les départements où le virus circule activement. La circulaire du Ministre de la Transformation de la Fonction Publique du 7 octobre 2020 relative au renforcement du télétravail dans la Fonction Publique de l'État dans le cadre de la crise sanitaire nous autorise à penser que le gouvernement a pris toutes la mesure que le « télétravail d'urgence » fait parti des gestes barrières en cette période de pandémie. Nous élus CFDT-CFTC, serons vigilants pour que cette circulaire trouve son application localement et nous veillerons également que le « télétravail ordinaire » soit le mieux organisé dans notre Administration. Enfin, si aujourd'hui nous avons la satisfaction de constater le retrait du jour de carence durant cette crise épidémique

(il était temps car le virus, lui ne s'est pas arrêté!!!), la reconnaissance de la maladie professionnelle SARS COV 2 « n'est pas du tout automatique » selon le décret du 15 septembre 2020. Les collègues de la surveillance, agents en première ligne, sauront apprécier comme il se doit cette reconnaissance de leur engagement...

A présent, évoquons le BREXIT. Ce sujet revient souvent à nos CTSD, il est tellement présent mais sans être encore là que l'on finirait presque par l'oublier notamment dans un contexte où la crise de la COVID 19 occupe une grande place médiatique. Cependant cette crise sanitaire, avec ses conséquences économiques, a rebattu certaines cartes, notamment sur la politique commerciale de certaines compagnies maritimes et aériennes. La difficulté pour nos collègues impactés par ce BREXIT s'est de s'adapter à un contexte incertain et relever ce défi européen et douanier.

Enfin, comment ne pas vous faire part de notre inquiétude face au rapport relatif à la Douane de la cour des comptes rendu public fin septembre. Au regard de ce rapport, notre Administration des Douanes était déjà dans « les cordes du ring » mais là avec ce rapport, il semblerait que certains veuillent envoyer la Douane et ses douaniers à terre...

Des critiques sont observées dans ce rapport telles que : « rigidité de gestion », « insuffisance démarche de performance »... nos documents de travail de ce jour contredisent ces observations. Nos résultats en Douane comme en Contributions Indirectes sont là. Notre Administration a quand même réussi à s'adapter à la crise notamment par le professionnalisme de ces agents et ces faits ont été salués par nos différents ministres de tutelle. Mais, nous avons bien compris qu'il faut réformer, vaille que vaille.. comme si nous n'avions pas déjà consenti à de nombreuses adaptations et restructurations depuis plusieurs années !!!!

Voilà, le rapporteur veut que la Douane se recentre sur la mission de contrôles des marchandises... (tant pis si on laisse de côté des missions structurantes en implantations pour notre administration comme par exemple la filière vitivinicole qui irait en direction du Ministère de l'Agriculture).

Pourtant à notre CTSD de ce jour, nous en sommes encore à voter sur des projets du PSD 2018 avec la fermeture du bureau des Sables-d'Olonne. Toutes ces réformes sont décidées par le politique et appliquées sans véritable connaissance de la réalité de terrain et concertation avec les experts d'une mission ou d'une fiscalité. La fermeture du bureau des Sables d'Olonne en est malheureusement une illustration. Cette fermeture décidée dans le cadre du PSD, avec transfert de la navigation au bureau de Lorient pour centralisation et finalement contrecarrée par une autre réforme où la navigation revient *in fine* à la Direction des Affaires Maritimes (DAM). Tout est bousculé. Les collègues sont dans l'incertitude et leurs risques psychosociaux augmentent à chaque recensement des DUERP. Nous savons que les Affaires Maritimes n'attendent pas avec impatience ces nouvelles missions, nous ne sommes pas certains qu'ils soient de suite dans la capacité à gérer cette nouvelle mission. Or le

travail et la disponibilité des collègues à la navigation des Sables d'Olonne ont toujours été salués tant par les professionnels de la mer que par leur propre administration.

Monsieur le président, vous pouvez comprendre que nos collègues des Sables d'Olonne ne soient pas sereins face à la situation... surtout que les solutions de reclassement n'apparaissent pas très claires. Pour toutes ces raisons, nous le rappelons ici : **nous nous opposons à la fermeture du bureau des Sables d'Olonne** et nous serons aux côtés de nos collègues pour les soutenir et trouver des solutions à cette gabegie administrative.

Pour conclure, notre actualité prouve que notre société a besoin de service public de proximité et de qualité. Or les restructurations actuelles ne vont pas dans ce sens.

**Les représentants CFDT-CFTC
DI BRETAGNE ET PAYS-DE-LOIRE**